

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1629

Artikel: Intégration : la scolarisation des enfants en situation de handicap

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

7 janvier 2005
Domaine Public n°1629
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

La scolarisation des enfants en situation de handicap

La répartition des tâches, acceptée par le peuple, confiée aux cantons la responsabilité et le financement des institutions pour handicapés. Il faut saisir cette réforme pour promouvoir l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap. Une question sociale essentielle.

Je me souviens encore de mon étonnement lorsque, préparant les premiers numéros de *Domaine Public*, je découvris que, dans les années soixante, le droit à l'instruction n'était pas constitutionnellement et légalement garanti à tout enfant. En revanche la société imposait sa norme: l'école est obligatoire. Au droit à l'enseignement était substituée l'institution scolaire. Or l'école publique n'était ouverte qu'aux enfants jugés aptes à la suivre. Les enfants en situation de handicap en étaient donc exclus et leur différence sanctionnée.

Depuis, la situation a évolué de manière spectaculaire: l'enseignement spécialisé a été développé, l'Assurance invalidité (AI) a alimenté des financements substantiels. Sur le plan constitutionnel, le droit à un enseignement de base a été reconnu: article 19 de la Constitution fédérale. Les constitutions cantonales révisées l'ont confirmé.

Tout n'était pas réglé pour autant. Les moyens puissants dont dispose l'AI incitaient les autorités cantonales à rechercher sa participation financière. Le développement des institutions spécialisées a été de la sorte encouragé au détriment parfois de la voie ordinaire d'intégration, celle de l'école publique.

La nouvelle répartition des tâches acceptée par le peuple a rétabli une seule autori-

té et un seul payeur, le canton. Dès maintenant (art. 197, disposition transitoire de la Constitution fédérale) les cantons assument les prestations actuelles des homes, des institutions et des ateliers pour handicapés. Ils disposent de trois ans pour mettre en place leur stratégie qui devra répondre aux critères de la future loi fédérale «sur les institutions destinées à l'intégration sociale des personnes invalides» (LISI). Une profonde réorganisation sociale est lancée et un de ses chapitres importants est celui de l'intégration scolaire des enfants.

Différences intercantionales

L'extrême diversité des déficiences physiques et cérébrales exclut des solutions uniformes: tous les enfants intégrés dans les classes ordinaires ou tous en institutions spécialisées. Cela admis, on est frappé, une fois de plus, par la grande diversité d'application entre les cantons. Vaud recourt six fois plus aux institutions spécialisées que le canton de Neuchâtel. Et la barrière linguistique et culturelle ne joue aucun rôle en l'occurrence. Genève, Valais, Jura se situent aussi en dessous de la moyenne suisse.

continue en page 2

Dans ce numéro

Les lecteurs boudent les journaux au profit des médias électroniques.

page 2

Le marché du textile s'ouvre au monde.

page 3

Un nouveau parti à gauche de la SPD voit le jour en Allemagne.

page 4

Une enquête dessine le profil des abonnés de DP.

page 6

Trois livres, trois femmes au coeur de l'intimité.

page 7

Le Feuilletton d'Anne Rivier.

page 8

Jura bernois

Le reportage s'achève à Bienne. Entre frontières cantonales et résistances politiques, la ville revendique un rôle central à la périphérie du Plateau et des montagnes jurassiennes.

page 5

Les journaux à la peine

Les journaux perdent pied. Ils ne sont plus le relais privilégié entre les citoyens et le système politique.

En dix ans, la presse quotidienne et hebdomadaire de caractère général s'est appauvrie de trente-deux titres. Disparitions et fusions continueront très probablement à caractériser le marché de la communication écrite. Et la situation financière des titres survivants n'est pas brillante.

La conjoncture économique morose explique-t-elle seule cette évolution? On sait que les journaux vivent essentiellement de la publicité et accessoirement de la contribution de leurs lecteurs et abonnés. Un retour de la croissance économique devrait améliorer le volume des annonces. Pour Otfried Jarren, professeur en science des médias à l'Université de Zurich, cette approche est un peu courte. Elle néglige un phénomène structurel plus fondamental: les journaux, en tant qu'acteurs intermédiaires de la société, perdent de l'importance et de nouveaux intermédiaires font leur apparition sur la scène médiatique.

Les journaux, tout comme les partis politiques, les Eglises, les organisations syndicales et patronales constituent l'infrastructure socia-

le de la société. Ces acteurs intermédiaires permettent l'échange entre le système politique et les citoyens. Or ces intermédiaires sont en crise: effectifs à la baisse, affaiblissement de leur ancrage dans la société et, en conséquence, difficulté à communiquer leur message à un public plus volatil. Cette crise se lit notamment dans la croissance des ressources consacrées à la communication - chargés d'information, campagnes promotionnelles.

Des lecteurs infidèles

Les journaux sont également touchés par cette crise. Comme les électeurs qui ne s'identifient plus à un parti, les lecteurs sont de moins en moins attachés à un titre particulier, le nombre des abonnés est en baisse. Le journal doit représenter pour eux une «valeur d'usage», ce qui implique de la part de l'entreprise de presse un effort constant pour attirer l'attention des lecteurs (titres-choc, scoops, etc.).

Cette valeur d'usage, les consommateurs la trouvent dans d'autres médias - radio, TV, Internet - qui concurrencent sévèrement la

presse écrite et drainent une part non négligeable de la manne publicitaire. L'Internet en particulier favorise l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de l'information. La technologie du réseau permet de se libérer des contraintes du canal de l'imprimé. Cette possibilité de générer et de diffuser soi-même de l'information exerce déjà une pression sur le contenu de certaines émissions de radio et de TV, alors que la presse reste encore - mais pour combien de temps? - relativement épargnée.

Des entreprises de presse cherchent d'autres sources de revenus. La *Berner Zeitung* met aux enchères ses espaces publicitaires par le biais de l'Internet. En Allemagne les journaux se lancent dans l'édition de livres et de disques. Mais cette diversification ne dispensera pas la presse écrite d'une réflexion sur la manière d'assurer sa mission d'information indispensable à la vie démocratique. *jd*

Otfried Jarren, «Unter Riesen auf brüchigem Boden», *NZZ*, 18 et 19 septembre 2004.

Intégration (suite)

La scolarisation des enfants en situation de handicap

Ces différences d'expériences cantonales permettent de dégager une leçon incontestable, confirmée de surcroît par des témoignages nombreux et concordants. L'intégration scolaire est un facteur puissant d'épanouissement aussi bien pour l'enfant en situation de handicap que pour ses camarades qui apprennent, concrètement et non selon des principes abstraits de morale, la solidarité. Ces gains de comportement l'emportent nettement sur l'acquisition des connaissances où l'on n'observe pas de différences entre l'intégration et la spécialisation.

L'intégration pour être réussie suppose la levée d'obstacles nombreux. D'abord les traditionnelles barrières physiques, beaucoup de collèges ne sont pas adaptés architecturalement. Le corps enseignant doit être formé à la gestion de cette forme particulière d'hétérogénéité. Les cadres administratifs, eux aussi, doivent apporter leur collaboration (gestion des transports, etc.). Enfin, chaque enfant intégré doit avoir, parallèlement au travail collectif, ses objectifs propres qui déterminent la nature des appuis dont il a besoin, en classe ou en dehors.

Apprentissage de l'hétérogénéité

La réforme de base est de poser la règle que chaque enfant est scolairement inscrit à l'école de son quartier ou de son village. Lorsqu'il y a situation de handicap, la meilleure solution est choisie d'entente avec les parents. L'intégration avec les appuis qu'elle implique est la solution privilégiée. Les institutions interviennent en seconde ligne.

Il ne s'agit pas là d'un débat théorique. La répartition des tâches contraint les cantons à penser fondamentalement une réforme et à assurer une bonne collaboration intercantonale.

C'est un grand chantier qui est ouvert.

L'école est l'objet d'un débat constant sur ses exigences, sa sélectivité et sa catégorisation des enfants. L'intégration des enfants en situation de handicap renouvelle cette «dispute». Car il paraît naturel à chacun, quelle que soit son idéologie, de surmonter la déficience, de ne pas pénaliser celui qui en souffre, et de promouvoir une pédagogie adaptée. L'hétérogénéité est ressentie comme le refus de la discrimination, du darwinisme. Elle prend une dimension éthique. Aux cantons, dans les trois ans qui viennent, d'en faire la preuve par l'acte. *ag*